

Au-delà des clivages

Réformer la gouvernance mondiale sur la sécurité alimentaire

Les états sont légalement contraints à garantir le droit à l'alimentation pour tous. Pourtant, un milliard de personnes souffrent actuellement de la faim dans le monde et l'insécurité alimentaire affecte des millions d'autres personnes. Le Sommet mondial de l'alimentation de 2009 offre une opportunité unique de mettre en place un système de gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire permettant de concilier les visions et les intérêts divergents des organes politiques, financiers et techniques mondiaux. Les dirigeants doivent pour cela s'assurer de la participation active de l'ensemble des états et des organisations de la société civile représentant les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Lors de ce Sommet, ces mêmes dirigeants doivent cesser d'agir au nom d'intérêts nationaux et privés et s'engager pour la stabilité, la paix et la sécurité alimentaire dans le monde.

Un nouveau Sommet mondial de l'alimentation est organisé à Rome pour débattre de la sécurité alimentaire dans le monde, dans un contexte de crise alimentaire chronique où un milliard de personnes (soit un sixième de la population mondiale) souffre de la faim quotidiennement.¹ Pendant la durée de ce Sommet organisé sur deux jours et demi, plus de 60 000 personnes (dont 70 % d'enfants) mourront de la faim et de la malnutrition.²

D'après la loi, les états sont tenus de garantir le droit à l'alimentation.³ Dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les états se sont également engagés à réduire de moitié la proportion de la population souffrant de la faim dans le monde d'ici à 2015. Hélas, les états ont pris beaucoup de retard et ne devraient ni respecter leurs engagements, ni atteindre les objectifs fixés.

Selon Oxfam International, la défaillance de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire explique en grande partie l'incapacité des états à lutter contre la faim et la malnutrition.⁴ Cette gouvernance devrait :

- Créer un environnement international favorable à la promotion et à la protection du droit à une alimentation adéquate ;
- Mettre en place des réglementations et des politiques internationales efficaces et cohérentes permettant de traiter les causes transfrontalières de l'insécurité alimentaire ;
- Garantir la cohérence des politiques et une assistance technique et financière soutenant les processus régionaux et nationaux.⁵

Pour de nombreux états, la crise mondiale provoquée par la hausse brutale des prix alimentaires témoigne de l'incapacité des institutions et forums internationaux à remplir leurs rôles. Une réforme radicale est désormais incontournable, pour permettre de répondre au défi alimentaire : d'ici à 2025, il faudra faire face à un quasi doublement de la demande alimentaire mondiale et répondre aux nouveaux risques liés aux changements climatiques.

La réforme de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire est un point clé de réflexion qui sera débattu au cours du Sommet. La présente note d'information expose certains des principaux dysfonctionnements du système actuel, rappelle les réformes en cours et propose des recommandations concrètes à mettre en œuvre d'urgence lors du Sommet.

2

Un système inadapté

Les forums inter-gouvernementaux existants ne parviennent pas à mettre en place des réglementations et des politiques efficaces et cohérentes pour garantir la sécurité alimentaire.

De nombreux obstacles à la sécurité alimentaire revêtent un caractère international et nécessitent des accords multilatéraux pour les surmonter. Parmi ces obstacles, on peut citer le changement climatique, la gestion des ressources naturelles, le commerce agricole et alimentaire, les subventions agricoles, la spéculation et la volatilité des prix, la concentration des marchés, l'accaparement des terres et la gestion des stocks alimentaires. Les politiques mises en œuvre par un pays ont de plus en plus de répercussions sur la sécurité alimentaire dans d'autres pays.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été créée en 1945 comme un forum neutre ayant pour mission d'apporter des réponses à ces questions politiques. Toutefois, d'après une évaluation externe indépendante, « le rôle joué par la FAO en matière de gouvernance mondiale s'est amoindri par rapport à celui d'autres organismes [mondiaux] ». ⁶ Par exemple, « les questions liées au commerce des produits agricoles et alimentaires font maintenant partie des compétences de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ». ⁷ Malgré tout, la FAO reste la seule organisation mandatée pour répondre à de nombreux enjeux, notamment ceux portant sur la production agricole et la gestion des ressources naturelles. Malheureusement, ses organes ne sont généralement pas parvenus à remplir ce rôle de gouvernance mondiale avec le sérieux qu'il mérite. ⁸

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), l'un des comités techniques de la FAO, avait été créé comme un forum permettant l'analyse et le suivi des politiques portant sur tous les aspects de la sécurité alimentaires dans le monde. ⁹ Mais ce comité ne s'est pas suffisamment impliqué dans les hautes sphères de la politique, n'a pas apporté de réponses appropriées pour améliorer l'utilisation et l'accès à la nourriture (en plus de la disponibilité de cette nourriture) et n'est pas parvenu à impliquer les autres agences des Nations Unies et la société civile dans le processus.

Parallèlement au déclin du rôle de la FAO et de ses comités techniques, l'influence d'autres organisations s'est intensifiée, renforçant souvent l'insécurité alimentaire au lieu de lutter contre elle. Historiquement, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont contraint les pays en développement à ouvrir rapidement leurs marchés, si bien que les importations bon marché menacent le commerce et les produits locaux et accroissent la dépendance de ces pays par rapport aux marchés internationaux. Les interventions de ces institutions internationales ont réduit les marges de manœuvre politiques des pays en développement, sans veiller par ailleurs à ce que les politiques des pays riches ne nuisent pas à la sécurité alimentaire mondiale. Les subventions agricoles ont provoqué une situation de surproduction, qui, couplée à des règles commerciales inéquitables, a entraîné la destruction des moyens de subsistance des paysans du Sud et a participé à aggraver la faim et la malnutrition dans les pays pauvres. ¹⁰

Selon une étude d'Oxfam International¹¹, en l'absence d'une réglementation et d'une gouvernance mondiale efficaces en termes de sécurité alimentaire, de puissantes multinationales ont pu déployer des méthodes d'investissement, de commerce et d'emploi qui aggravent la pauvreté et l'insécurité alimentaire. L'action de ces entreprises n'est encadrée que par des « directives volontaires » trop faibles.

Tous les pays sont déjà contraints par la loi à éradiquer la faim et la malnutrition et de garantir un accès à la nourriture pour tous. Mais peu ont annoncé une date à laquelle ils comptent honorer cette obligation. Le premier Objectif du millénaire pour le développement (OMD n° 1) ne vise à réduire que de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde d'ici 2015.¹² Même si cet objectif est atteint, des millions de personnes souffriront toujours de faim et de malnutrition.

Les engagements internationaux ne se traduisent pas en une action coordonnée et cohérente au niveau de chaque pays. Le principe de responsabilité de tous les états et institutions internationales reste théorique.

Malgré l'élaboration de *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*¹³ par la FAO, peu de pays en développement ont mis en place des stratégies et des plans nationaux détaillant la mise en œuvre de leurs engagements internationaux. En règle générale, la sécurité alimentaire n'a jamais été une priorité dans les budgets et plans de développement nationaux et les responsabilités sont éclatées entre divers services gouvernementaux. Les organisations de la société civile (OSC) et les organisations de producteur n'ont pas été impliquées comme il convient dans la gouvernance nationale de la sécurité alimentaire.

Au cours des 20 dernières années, les petits exploitants et les autres acteurs jouant un rôle dans la sécurité alimentaire ont été largement délaissés de l'aide internationale et des politiques des pays en développement. La plupart des pays africains ne parviennent pas à honorer l'engagement de Maputo qui prévoyait de consacrer 10 % des dépenses nationales à la mise en œuvre de politiques agricoles nationales. Les états donateurs ont réduit l'aide versée à l'agriculture de 58 % entre 1980 et 2005. Concernant l'aide publique au développement dans sa globalité, la part consacrée à agriculture a chuté de 17 % en 1980 à 3,8 % en 2006. Une tendance similaire a été observée au niveau des budgets nationaux.

Les petits agriculteurs ont été délaissés de l'aide publique au développement et des politiques publiques nationales, tout comme les problématiques de protection sociale.

Le soutien aux systèmes de protection sociale dans les pays en développement a été partiellement remplacé par l'augmentation de l'aide alimentaire. Malgré des changements d'orientation politique en cours, les programmes d'urgence et de protection sont toujours majoritairement financés par de l'aide alimentaire en nature. Les autres modes d'intervention, comme les transferts directs d'argent, permettant l'achat de produits alimentaires locaux, les programmes d'approvisionnement locaux ou programmes de protection sociale ne reçoivent qu'un financement modeste. La Convention relative à l'aide alimentaire (CAA), créée il y a une quarantaine d'années, devait garantir un versement annuel prévisible d'aide alimentaire, mais s'est révélée plutôt inefficace.¹⁴ Aucun mécanisme n'assure que les ressources attribuées dans le cadre de la CAA sont allouées aux pays les plus vulnérables ou sous une forme adéquate (espèces ou intrants

agricoles, par exemple). Il n'existe par ailleurs aucun moyen de vérifier que les donateurs honorent leurs engagements.

Les mécanismes de suivi des engagements restent inadaptés pour surveiller le respect des promesses et des obligations de tous les états, riches ou pauvres, en matière de sécurité alimentaire. Le CSA avait pour mission de suivre la mise en œuvre du plan d'action adopté lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996. Les comptes-rendus remis par les états se sont toutefois souvent révélés purement symboliques et les rapports ont fait l'objet d'un suivi tout aussi insuffisant. Malgré le rôle phare que les agences des Nations Unies et la société civile auraient pu jouer en termes de suivi du respect des engagements, celles-ci n'ont pas eu l'opportunité de s'investir activement au sein du CSA.

3

Réformer : le processus est en marche

Plusieurs initiatives sont en cours dans l'optique d'améliorer l'efficacité de la gouvernance mondiale : réforme du CSA, réforme de la FAO, initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire, réforme de la CAA, évolution stratégique du Programme alimentaire mondial (PAM) vers une agence proposant une assistance alimentaire (au lieu d'une simple aide alimentaire), Equipe Spéciale de Haut Niveau des Nations Unies sur la crise alimentaire mondiale (connue sous l'acronyme anglais HLTF), Cadre global d'action, et propositions pour la création d'un groupe d'urgence spécialisé dans la sécurité alimentaire. Oxfam International salue de nombreux aspects de ces réformes en cours, mais regrette le manque d'intégration et de cohérence globale entre ces initiatives.

Oxfam International accueille avec enthousiasme le nouvel élan politique donné à la question de la sécurité alimentaire, dans son approche exhaustive, comprenant le soutien aux petits exploitants et à la mise en œuvre de mécanismes de protection sociale. La volonté de procéder à un versement rapide et une utilisation responsable des 20 milliards de dollars annoncés en 2009 pour soutenir les programmes agricoles et alimentaires nationaux est également bien accueillie. Mais dans le passé, de nombreuses promesses ont déjà été réalisées, sans se concrétiser sur le terrain. Il est à craindre une fois de plus que les fonds additionnels annoncés représentent en réalité bien moins que 20 milliards de dollars¹⁵.

*À qui profitent les réformes ?
Aux pays riches, aux
multinationales du secteur
agroalimentaire ou aux petits
exploitants et aux
consommateurs pauvres des
pays en développement ?*

Le risque est réel de creuser plus encore le fossé entre les composantes politiques, financières et opérationnelles de la gouvernance mondiale. Ce risque existe notamment lorsque l'on constate le clivage existant entre la réforme du CSA, censé représenter le pilier politique de la gouvernance mondiale et l'initiative de L'Aquila, qui s'appuie sur la création d'un nouveau fonds supervisé par la Banque mondiale.

Oxfam International craint notamment que certains pays riches cherchent à faire obstacle à la mise en œuvre de la réforme du CSA, l'empêchant ainsi de jouer un rôle politique de premier plan. Par ailleurs, l'exclusion des pays en développement et de la société civile de la gouvernance du fonds proposé par la Banque mondiale, dans sa première ébauche, et sa déconnexion avec le CSA, laissent présager que le statu quo primera sur les réformes radicales nécessaires. Oxfam International craint également que l'allocation des fonds ne s'effectue en contrepartie d'une plus grande libéralisation des économies des pays en développement. Une telle disposition servirait ainsi les intérêts des multinationales du secteur agroalimentaire aux dépens des petits exploitants et commerçants des pays pauvres.

Des visions différentes...

Plusieurs propositions de réformes globales ont été faites ces derniers mois, notamment autour de la création d'un « partenariat mondial ». La première remonte à mi-2008 et émane du Président français Nicolas Sarkozy, soutenant la mise en place d'un partenariat mondial articulé autour de trois piliers, politique, scientifique et financier. Cette proposition, perçue comme une initiative du G8, a été critiquée par certains pays en développement et par certaines OSC, inquiètes de se voir exclure du processus de décision. D'autres états ont ensuite proposé leurs propres visions du nouveau système de gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire. Certains pays en développement comme le Brésil ont notamment soutenu la réforme du CSA, seul organe selon eux capable de jeter les bases d'un partenariat mondial inclusif. Pour certains pays du G8, le partenariat mondial doit plutôt reposer sur la base d'une « coalition volontaire », évitant les discussions politiques multilatérales complexes.

... reflétant des intérêts différents

D'une certaine manière, ces différentes visions reflètent les anciens clivages entre pays riches et pays pauvres. Les pays en développement souhaitent conférer aux institutions des Nations Unies un rôle clé, car ces institutions soutiennent davantage leurs intérêts, notamment la FAO. Au sein de la FAO et du CSA, chaque pays dispose d'une voix, tandis que les droits de vote au sein de la Banque mondiale et du FMI sont fonction des sommes investies. La plupart des pays riches ne souhaitent pas voir la création d'un système où ils seraient les principaux contributeurs sans être décisionnaires.

Au sein du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), certains pays se sont déjà beaucoup investis dans l'éradication de la faim et de la malnutrition et sont désireux de jouer un rôle majeur sur la scène internationale. Le CSA réformé constituerait une plate-forme idéale pour eux. D'autres pays très affectés par la faim et la malnutrition, notamment en Afrique sub-saharienne, ont peu participé aux débats, car ils ne souhaitent pas être tenus responsables d'un échec dans leur lutte contre la faim sans la garantie d'un soutien prévisible et à long terme des donateurs.

Certains pays riches comme la France et l'Italie soutiennent davantage les agences siégeant à Rome (FAO, PAM, Fonds international de développement agricole [FIDA]) que la Banque mondiale ou le FMI. Tout en reconnaissant les limites et les principaux échecs du CSA, ils sont favorables à une réforme radicale de ce dernier, condition sine qua non pour ériger un pilier politique puissant de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire. En effet, le CSA traite tous les aspects de la sécurité alimentaire et communique efficacement ses rapports non seulement à la FAO, mais également au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Derrière les échecs de la gouvernance mondiale sur la sécurité alimentaire et les inquiétudes suscitées par une réforme des processus se cache une crise du multilatéralisme.

Depuis juillet 2008, l'initiative de L'Aquila a bouleversé la donne politique. Cette initiative a un atout qui fait défaut au CSA : l'argent. La réunion organisée par Hilary Clinton et Ban Ki-moon aux Nations Unies le 26 septembre 2009 a vu la participation de certains pays d'Afrique susceptibles de bénéficier des fonds. Ces pays, qui ont le plus besoin d'un soutien des donateurs pour mettre en œuvre leurs programmes nationaux¹⁶, risquent d'être contraints d'accepter une fois de plus les conditions des pays donateurs.

L'écart est grand entre les principes énoncés dans la déclaration de L'Aquila et les propositions concrètes de certains états donateurs. Les pays en développement sont encouragés à mettre en œuvre des programmes de sécurité alimentaire définis au niveau national, mais les pays riches sont bien décidés à imposer les conditions politiques et les mécanismes de gouvernance de leur choix, plutôt que de s'appuyer sur un CSA réformé.

Recommandations : avancer au-delà des clivages

Le Sommet mondial de l'alimentation offre une opportunité unique d'établir un nouveau système, qui aille au-delà des clivages des organes politiques, financiers et techniques de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire, et qui soutienne efficacement les pays dans leur lutte contre la faim et la malnutrition. Mais il est nécessaire pour cela d'aller au delà de simples mesures correctives et de réformer le système en profondeur.

Pour cela, les dirigeants du monde entier doivent promouvoir une réforme axée sur les principes ci-après.

1. Engagement et ambition

Renouveler l'engagement d'atteindre l'OMD n°1 (réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde d'ici 2015) et fixer un objectif global d'éradication de la faim et la malnutrition dans un délai ambitieux et réaliste

Un tel objectif devrait plaider en faveur d'une intensification des efforts pour atteindre l'OMD n° 1 et le dépasser, jusqu'à l'éradication complète de la faim et de la malnutrition dans le monde. Il convient de mettre en œuvre une approche servant trois objectifs : répondre aux besoins immédiats des populations souffrant de la faim, promouvoir des moyens de subsistance durables et garantir le droit à l'alimentation pour tous. Nous disposons des moyens techniques et financiers pour éradiquer définitivement la faim et la malnutrition dans le monde. Seule une volonté politique pour agir dès maintenant fait défaut.

Convertir cet objectif global en objectifs nationaux spécifiques à chaque pays, définis dans une Déclaration d'engagement nationale visant à atteindre l'OMD n° 1 d'ici 2015 et à éradiquer la faim et la malnutrition sur son territoire dans un délai donné, ambitieux et réaliste

Les états doivent convertir l'objectif global en objectifs nationaux, définis dans le temps, et rendre des comptes à leurs citoyens et à la communauté internationale. La Déclaration d'engagement doit réaffirmer les obligations et les engagements existants pour promouvoir le droit à l'alimentation et fixer des délais propres à chaque pays pour la lutte et l'éradication de la faim et de la malnutrition. Elle doit être approuvée par les partenaires du développement à l'échelle nationale et permettre la création d'un cadre national formel, comprenant des engagements et des responsabilités communes.

2. Action et responsabilité

S'engager à mettre en place des plans d'action nationaux exhaustifs de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition

Les promesses d'éradication de la faim ne suffisent pas. Les engagements doivent être accompagnés de plans d'action nationaux exhaustifs et quantifiés, précisant les actions que l'état et les partenaires vont entreprendre pour atteindre les objectifs nationaux et mettre en œuvre les *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* de la FAO.¹⁷ Ces plans doivent être accompagnés de budgets et doivent être intégrés à des programmes de développement nationaux de plus grande envergure. Ils doivent également préciser les rôles individuels et les engagements des différents acteurs afin de permettre un suivi national. Lorsque la situation le permet, les donateurs doivent soutenir les programmes nationaux par un soutien budgétaire global ou sectoriel et garantir les financements pour un minimum de trois ans.

Déposer les déclarations d'engagement et les plans d'action nationaux dans un registre IPRC (International Public Register of Commitments)

Pour engager leur responsabilité, tous les états doivent déposer leurs plans d'action et déclarations d'engagement dans un registre IPRC, qui sera géré par le nouveau Groupe consultatif du CSA réformé. Les états doivent également accepter un suivi des engagements pris au niveau national. Le registre IPRC renseignera sur les engagements, les plans et les dépenses des états, l'aide internationale technique et financière requise par chaque pays et les promesses et versements réalisés par les donateurs et les institutions multilatérales pour soutenir les programmes nationaux.

3. Participation, coordination et leadership

Approuver la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale afin qu'il devienne le principal pilier politique de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire

Les États membres doivent accepter le plan de réforme approuvé au cours de la 35^e session du CSA et autoriser le Bureau à procéder à une mise en œuvre rapide de la réforme. Pendant la période de mise en œuvre, il conviendra d'affiner la portée et les limites du rôle du CSA, ainsi que ses relations avec les autres institutions, forums et organes internationaux. Le CSA doit traiter les problèmes que les États membres et les entités régionales ne peuvent pas résoudre seuls. Il doit être en charge de la définition de réglementations efficaces et garantir la cohérence des politiques, afin d'apporter une réponse aux causes transfrontalières et globales de l'insécurité alimentaire, dans l'intérêt des populations en situation d'insécurité alimentaire. Il doit promouvoir

des directives plus ambitieuses en faveur du droit à l'alimentation, sur la base d'enseignements fournis par des conseils d'experts locaux et internationaux. Il doit informer (et être tenu informé par) les institutions membres de la HLTF et la société civile via le Groupe consultatif et rendre compte des engagements financiers soutenant les programmes régionaux et nationaux de sécurité alimentaire. Le CSA doit superviser le registre IPRC et faciliter le suivi par pays. Pour allier souplesse et efficacité, le Bureau et le Groupe consultatif doivent être mandatés pour entreprendre des actions entre les sessions plénières.

S'assurer que les mécanismes de financement internationaux respectent les principes clés de la gouvernance et sont tenus informés par le CSA

Les mécanismes de financement existants et nouveaux *doivent présenter des structures de gouvernance* qui permettent la participation des *pays en développement et des OSC*, ainsi que des programmes et des agences des Nations Unies. Des représentants du Bureau du CSA doivent participer au comité de pilotage de tout nouveau fonds et les membres du Groupe consultatif du CSA doivent être impliqués au sein du Comité technique. Les programmes et les rapports sur l'allocation des fonds doivent être soumis au registre IPRC. Le Bureau du CSA et le Groupe consultatif doivent faciliter le suivi de l'utilisation des fonds par pays et rendre compte de ce suivi lors des sessions plénières du CSA. Les *versements* ne doivent pas être conditionnés à des mesures politiques spécifiques, mais se baser sur les besoins et sur l'élaboration de *plans* d'action crédibles à l'échelle régionale et nationale.

Approuver la réforme de la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA), convertie en une Convention relative à l'assistance alimentaire

La CAA doit être réformée afin de renforcer l'efficacité de l'assistance alimentaire et soutenir (et non de menacer) l'agriculture et le commerce local. Elle doit garantir la fourniture de ressources additionnelles et prévisibles sur le long terme au service des programmes d'urgence concernant l'assistance alimentaire et la lutte contre l'insécurité alimentaire. De tels engagements doivent avoir force d'obligation (comme avec la CAA actuelle) et faire l'objet de rapports normalisés dans le registre IPRC proposé. Le Comité de l'aide alimentaire de la CAA doit être extrait du Conseil international des céréales pour être placé sous la houlette du CSA réformé, en tant qu'organisme de normalisation des activités relatives à l'assistance alimentaire. Le Bureau du CSA et le Groupe consultatif doivent encourager la participation des états bénéficiaires, des agences des Nations Unies et de la société civile dans la gouvernance de la CAA.

S'assurer que la FAO dispose des fonds requis pour se réformer et accroître son influence, et encourager sa direction à accélérer le processus de réforme

Comme recommandé dans l'évaluation externe indépendante, il est indispensable que la FAO se réforme et accroisse son influence afin de pouvoir exercer son rôle dans la gouvernance de la sécurité alimentaire,

notamment au niveau de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles. Toutefois, l'équipe dirigeante de la FAO doit s'investir davantage pour accélérer et optimiser la réforme et pour s'assurer que l'organisation travaille de concert avec les autres institutions.

Le rôle de l'Equipe spéciale de haut niveau des Nations Unies (HLTF) doit être clairement défini, son mandat étendu et sa capacité de coordination améliorée

La HLTF doit offrir un mécanisme de coordination qui :

- Assure un conseil global cohérent aux états grâce à la participation de ses institutions membres au Groupe consultatif du CSA ;
- Fournisse, via ses membres, une assistance politique, financière et technique coordonnée aux programmes régionaux et nationaux ;
- Facilite l'évaluation des besoins de financements au niveau national, renseigne sur l'allocation du financement international et évalue la mise en œuvre des engagements et les impacts de l'aide internationale.

Pour garantir une coordination efficace, la HLTF doit rester sous la direction du Secrétaire général des Nations Unies.

Inviter les OSC, les ONG et leurs réseaux à établir de façon autonome une coordination globale

Il est nécessaire que les OSC/ONG se coordonnent pour participer efficacement au CSA, à son Groupe consultatif et à d'autres mécanismes de gouvernance mondiale, tels que les comités techniques en charge des fonds et des conventions internationales. La société civile, notamment les organisations professionnelles paysannes, de pêcheurs, d'éleveurs, de travailleurs sans terre, de citoyens pauvres, de travailleurs du secteur agroalimentaire, de femmes, de jeunes, de consommateurs et de populations indigènes, a un rôle crucial à jouer pour éclairer le développement de politiques globales et de réglementations, ainsi que les décisions financières. Son rôle est également important en matière de suivi et d'évaluation des progrès réalisés aux niveaux régional, national et international.

Demander que la FAO, le PAM, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), ainsi que d'autres agences pertinentes des Nations Unies et les ONG débattent de la création d'un groupe d'urgence spécialisé dans la sécurité alimentaire

Il est nécessaire de créer un système de coordination des interventions d'urgence en matière de sécurité alimentaire, qui regrouperait les Nations Unies, la Croix-Rouge et les ONG et garantirait la coordination des interventions avec les programmes des états. Ce système assurerait la fourniture d'une assistance d'urgence en matière de sécurité alimentaire et permettrait à ses membres de travailler ensemble à l'amélioration des performances, notamment en évaluant les besoins, en définissant des priorités et en comblant les lacunes en matière d'aide. Il encouragerait la mise en œuvre de programmes intégrés, renforçant ainsi la cohérence entre l'assistance alimentaire (aide alimentaire,

transferts en espèces et crédits) et le soutien de plus long terme aux moyens de subsistance (agricoles ou autres) en situation d'urgence.

Demander au Secrétaire général des Nations Unies de diriger la coordination et le renforcement du système des Nations Unies en soutien à la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire

Par le biais du Représentant spécial sur la sécurité alimentaire et la nutrition, le Secrétaire général des Nations Unies doit faire preuve d'un fort leadership pour encourager l'appui cohérent du système au CSA réformé. Il est crucial que le système des Nations Unies aide à dépasser les clivages entre les piliers politiques, financiers et techniques de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire, afin de permettre aux pays d'honorer leurs engagements et leurs obligations en faveur du droit à l'alimentation pour tous.

Notes

¹ FAO (2009), « 1,02 milliard d'êtres humains souffrent de la faim », FAO, 19 juin 2009. www.fao.org/news/story/fr/item/20568/icode/

² PAM, www.wfp.org/hunger/stats.

³ L'Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) stipule que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, notamment pour l'alimentation. L'Article 11 de la Convention internationale des droits économiques, sociaux et culturels fait de cet engagement un principe ayant force d'obligation.

⁴ Sur le plan national et sous-national, les principales causes de l'insécurité alimentaire sont les suivantes : investissement insuffisant dans les petites exploitations agricoles dans les pays en développement, érosion des systèmes de protection sociale, conflits, dégradation des ressources naturelles, manque de considération envers la condition des femmes et des filles dans l'élaboration des politiques et marginalisation des populations pauvres dans le processus décisionnaire. Sur le plan international (transfrontalier) : impact des programmes d'ajustement structurel, assistance inadéquate en termes d'agriculture et de protection sociale, règles commerciales non équitables, politiques agricoles des pays riches, pratiques du secteur agroalimentaire et des autres multinationales et marginalisation des états, des pays et des populations pauvres dans le processus décisionnaire. Voir : Oxfam International (2009), « Un milliard de personnes ont faim », Oxford : Oxfam, www.oxfam.org/fr/policy/un-milliard-de-personnes-ont-faim ; Oxfam International (2008), « Des prix à double tranchant », Oxford : Oxfam, www.oxfam.org/fr/policy/des-prix-double-tranchant ; Oxfam International (2008), « The Time is Now », Oxford : Oxfam, www.oxfam.org/en/policy/the-time-is-now (en anglais) ; www.oxfam.org/fr/policy/bp91_africa_food_crisis.

⁵ Une gouvernance mondiale sur la sécurité alimentaire doit remplir les fonctions suivantes :

Objectifs : définir des objectifs de développement globaux spécifiques, mesurables et limités dans le temps.

Stratégie : élaborer un cadre stratégique global pour éradiquer la faim et garantir la sécurité alimentaire pour tous, décrivant les besoins à satisfaire, l'échéance et les personnes impliquées.

Politique et réglementation : établir des réglementations et des politiques globales efficaces, cohérentes et empiriques pour traiter les causes transfrontalières de la faim et de l'insécurité alimentaire.

Technique : fournir une assistance opérationnelle et technique coordonnée au service des programmes régionaux et nationaux.

Connaissances : s'assurer que les politiques et les programmes sont fondés sur des connaissances scientifiquement rigoureuses.

Financement : allouer les ressources financières adéquates conformément aux exigences régionales et nationales.

Responsabilité : surveiller la fourniture et l'évolution de la mise en œuvre des programmes nationaux par rapport aux engagements pris.

⁶ Évaluation externe indépendante de la FAO, p. 173. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/012/K0827f02.pdf>

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) fut établi à l'issue de la Conférence mondiale sur l'alimentation de 1974, dans le contexte de la crise alimentaire mondiale des années 1970.

¹⁰ Oxfam International (2002), « Rigged Rules and Double Standards », Oxford : Oxfam, www.oxfam.org.uk/resources/papers/tradereport.html (en anglais).

¹¹ Ibid.

¹² www.un.org/french/millenniumgoals/.

¹³ www.fao.org/docrep/meeting/009/y9825f/y9825f00.htm.

¹⁴ Oxfam International (2009), « Un milliard de personnes ont faim », Oxford : Oxfam, www.oxfam.org/fr/policy/un-milliard-de-personnes-ont-faim

¹⁵ Consultation des coordinateurs du GTHN avec les ONG et les OSC, 6 octobre 2009.

¹⁶ Notamment les programmes nationaux intégrant le programme CAADP (Comprehensive Africa Agriculture Development Programme), dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine.

¹⁷ www.fao.org/docrep/meeting/009/y9825f/y9825f00.htm.

© Oxfam International, novembre 2009

Ce document d'information a été rédigé par Chris Leather. Oxfam remercie Teresa Caverio, Fred Mousseau, Luca Chinotti, José Antonio Hernández de Toro, Katie Allan et d'autres membres du personnel Oxfam pour leur assistance dans sa réalisation. Oxfam remercie également Andrew MacMillan et Stuart Clark pour leurs précieux commentaires et conseils. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce document peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org .

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.



Oxfam International www.oxfam.org

Oxfam International est une confédération de 14 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org), Oxfam Allemagne (www.oxfam.de), Oxfam Australie (www.oxfam.org.au), Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be), Oxfam Canada (www.oxfam.ca), Oxfam France - Agir ici (www.oxfamfrance.org), Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk), Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk), Intermón Oxfam Espagne (www.intermonoxfam.org), Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org), Oxfam Mexico (www.oxfamexico.org), Novib Oxfam Pays-Bas (www.oxfamnovib.nl), Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz) et Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca) .

Les organisations suivantes, actuellement membres observateurs d'Oxfam International, travaillent vers une possible affiliation complète :

Oxfam India (www.oxfamindia.org)
Oxfam Japan (www.oxfam.jp)

L'organisation suivante est liée à Oxfam International :

Bureau de Campagne d'Oxfam International et d'Ucodep (Italie)
(<http://www.ucodep.org>)

N'hésitez pas à contacter les organisations répertoriées ci-dessus, par téléphone ou par courrier, pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org/fr

Courriel : advocacy@oxfaminternational.org